

Numéro 03
Juin - Juillet 2025

Le **M**oulin aux nouvelles

Le magazine de la commune **Mardié**



13 et 14 juillet 2025

Fête Nationale

DIMANCHE 13 juillet

Dès **14h00** / Structure gonflable - concours de Molky - balades en bateau

18h30 / Animation tricolore par l'UCOM

19h30 / Concert

21h00 / soirée dansante

LUNDI 14 juillet

De **9h30 à 11h30** / Concours de pêche par le Comité des Fêtes

11h30 / Défilé et Cérémonie
Départ devant la mairie
12h15 Discours de Mme le Maire

12h00 / Remise des prix du concours de pêche

13h00 / Saucissonnade
Après midi / Jeux pour tous

2 jours de fête
Activités & jeux pour tous
Food truck – Buvette
Ambiance assurée !
Base de Loisirs de Pont Aux Moines

Organisé par la commune de Mardié et le Comité des Fêtes
Informations : www.ville-mardie.fr

Mairie de Mardié – Comité des fêtes de Mardié – ANCO – UCOM

Programme Fête Nationale 2025

Dimanche 13 juillet

A partir de 14h00
Jeux pour petits et grands (concours de Molky, structure gonflable, jeux en bois) et Balade sur le canal par l'ANCO

A partir de 18h00
Ouverture du coin restauration (foodtrucks et buvette)

18h30
Animation tricolore passage UCOM

19h30 - 21h00
Concert

21h00
Soirée dansante

Lundi 14 juillet

De **9h30 à 11h30**
Concours de pêche de enfants par le Comité des Fêtes

11h30
Défilé du 14 juillet et cérémonie (départ de la mairie de Mardié et à 12h15 discours de Mme le Maire)

12h00
Remise des prix du concours de pêche

13h00
Saucissonnade

Après-midi
Jeux pour petits et grands

Activités gratuites sur 2 jours pour toute la famille
RDV à la Base de loisirs de Pont-aux-Moines

Proposé par la Mairie de Mardié avec le Comité des fêtes de Mardié
ANCO – UCOM

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

Facebook : mardievillage

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

n°03 (juin 2025/ juillet 2025)

Dépôt légal : juin 2025

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Alizée BARDONNET

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes, chers Mardésiens,

L'été s'installe enfin, avec ses promesses de chaleur, de détente et de moments partagés. C'est une belle période pour se retrouver et célébrer ensemble le développement harmonieux de notre village.



Dans ce numéro, nous mettons l'accent sur ce qui fait **la qualité de vie** à Mardié. Vous y retrouverez un rappel des bonnes pratiques de civisme ainsi qu'un point sur les travaux de voirie en cours.

Les conseils municipaux du printemps ont permis d'arbitrer notre budget et de faire avancer de nombreux sujets du quotidien. Certaines décisions concernent directement les familles : un poste supplémentaire d'animateur a été créé pour accompagner l'agrandissement du centre de loisirs, et de nouveaux « temps récréatifs » seront proposés dès la rentrée pour répondre aux besoins d'accueil court (jusqu'à 17h), ce qui libérera des places pour les accueils plus longs.

Pour toutes les générations, **l'été est une parenthèse** bienvenue, faite de partages, de rencontres et de respiration avant la reprise. Après les concerts de printemps, la fête de la musique, la fête nationale – que nous voulons toujours familiale à Mardié –, le vide-grenier et le forum des associations avec son feu d'artifice viendront rythmer la saison.

Je souhaite que cet été soit doux et propice à de belles vacances, tout en espérant une météo clémente : des températures agréables, une pluie bénéfique pour nos terres, et une vigilance partagée face aux risques d'incendie, afin de protéger notre patrimoine naturel.

Le **centre de loisirs** sera ouvert tout l'été (sauf une semaine en août) pour accueillir vos enfants dans un cadre dynamique et bienveillant. L'accueil jeunes sera également proposé pendant deux semaines en juillet, offrant aux adolescents un espace d'échanges et d'activités.

Que cette saison soit riche en découvertes, en sérénité et en convivialité. Profitons-en pour nous ressourcer et faire de cet été un moment de lien et d'harmonie.

Très bel été à toutes et à tous.

Bien cordialement,

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY



En préambule aux délibérations, Madame le Maire a informé le Conseil sur deux points :

- Suite à la délibération du 25 mars 2025, la commune de Mardié a participé à hauteur de 4 000 € au capital de la SCIC ATC45 (la « conserverie de Bou »), actant ainsi la participation de Mardié à ce projet innovant.

- Mme le Maire a dû faire fait usage de sa délégation pour mandater l'avocat de la commune afin d'ester en justice et défendre les intérêts de celle-ci.

En effet, un administré, riverain de la rue de la Garenne, avait saisi le Tribunal administratif d'Orléans le 14 avril 2022.

Ses demandes portaient sur :

- La condamnation de la commune de Mardié au versement de 34 000 € au titre de troubles supposés subis,
- Le déplacement du city-stade et l'octroi d'une astreinte de 100 € par jour de retard dans l'exécution de ce déplacement,
- Ainsi que le versement de 2 000 € au titre des frais de justice, sur le

fondement de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Par jugement en date du 30 janvier 2025 n°2201345, le Tribunal administratif a condamné la commune à verser :

- 4 000 € en réparation des troubles subis sur les biens matériels,
- 1 500 € au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Le surplus des demandes du requérant a été rejeté.

La commune a, de son côté, dû engager la somme de 4 471 € TTC afin d'assurer sa défense et de préserver les intérêts de la ville de Mardié. Cette affaire a donc coûté, au total, 9 971 € aux contribuables mardésiens – et cela aurait pu coûter jusqu'à largement plus de 50 000 € si le tribunal avait accédé à toutes les prétentions de notre concitoyen !

Le Conseil a ensuite approuvé, à l'unanimité, une série de délibérations sur la gestion du personnel, l'adhésion à la Maison de Loire du Loiret (à Jargeau), le « désherbage » (très limité cette année) de la bibliothèque municipale. Il a approuvé le Compte rendu annuel d'activité (2024) de l'aménageur du Clos de l'Aumône, avec l'opposition de 4 voix qui jugent qu'il aurait été préférable d'en limiter

le développement à la première tranche « aux vues du désert médical que nous connaissons sur notre commune » (sic).

Quatre délibérations en matière d'éducation ont été approuvées à l'unanimité : signature avec la CAF d'une convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service, mise en place et tarifs d'un accueil jeunes (du CM2 à la 3^e) pour cet été, fixation des tarifs des services enfance-jeunesse et repas (2025-2026, consultables sur le portail famille) et enfin, création d'un nouveau service, le **temps récréatif**. Il s'agit d'un service complémentaire, gratuit et sur simple inscription préalable, d'accueil et de surveillance d'enfants de maternelle ou d'élémentaire, assuré par des professionnels de l'enfance, dans le périmètre du groupe scolaire, de 16 h 25 à 17 heures. Il permettra, notamment, de libérer des places en périscolaire et, ainsi, de mieux répondre aux besoins des familles.

Le Conseil, enfin, a approuvé le palmarès du concours 2024 des maisons fleuries.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Alors que le printemps s'efface doucement pour laisser place à l'été, cette saison tant attendue par nombre d'entre nous s'installe progressivement, apportant avec elle son lot de lumière et de chaleur.

L'été, c'est souvent le moment où le rythme ralentit un peu, où l'on prend le temps de savourer les instants simples. Il rime avec détente, convivialité et moments partagés, que ce soit en famille, entre amis ou avec les voisins.

C'est aussi une belle occasion de renforcer les liens au sein de notre commune, au détour d'une promenade ou lors d'un événement local. Mieux connaître ceux qui vivent près de chez nous, c'est également une façon précieuse de lutter contre l'isolement et de cultiver un esprit de solidarité.

À Mardié, la fête de la musique ou les célébrations du 14 juillet seront l'occasion de nous retrouver et de partager de bons moments. Ces temps festifs ne seraient pas possibles sans l'implication de nos agents communaux, que nous remercions chaleureusement pour leur engagement tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons un très bel été, riche en découvertes, en rencontres et en douceur.

Le groupe des élus de l'opposition,
Jonathan Lefebvre, Valérie Bonnin, Pascal Leproust, Guilène Beauger.



La Chasse aux œufs du multi-accueil, du 22 avril

Les lapins et les cloches sont passés au multi-accueil (la « mini-crèche »), ils ont bien caché les œufs de Pâques ! Enfants et parents ont eu le plaisir de tous les retrouver et de partager un moment de convivialité en présence de la coordinatrice et de l'élue enfance jeunesse.



La Chasse aux œufs du CMJ, du 02 avril

L'édition 2025 de la Chasse aux œufs à Mardié a été un franc succès avec plus d'une centaine de participants !

Portée par les adolescents du Conseil Municipal Jeune (CMJ), eux-mêmes accompagnés par des élus de la commune, cette chasse aux œufs proposait trois jeux (créés pour l'occasion) selon différentes tranches d'âges.

Tous les jeunes participants sont repartis heureux, quelques friandises à la main, et les parents contents de ce joli moment.



Atelier nichoir par le CMJ

L'atelier nichoirs a été proposé par le CMJ en tant que projet dans le cadre de la commission « environnement - développement durable ».



Le **mercredi 23 avril**, le grand-père de Gaëtan MARZAIS s'est proposé pour animer l'atelier. Il a apporté des planches prédécoupées et les jeunes élus ont pu monter un, voire plusieurs nichoirs (manipulation de perceuse-visseuse). Il leur a ensuite fait pratiquer la technique du bois brûlé, qui consiste à obtenir une couche noire de carbone sur la surface apparente du bois par brûlage. Les nichoirs seront déposés prochainement dans Mardié afin que les oiseaux puissent y faire leur nid.



Retour sur...

Un immense bravo aux jeunes footballeuses U13 de l'AGBCM !

Mot de Monsieur CHANCLUD,

co-président de l'Avant-Garde Chécy Boigny Mardié :

« Quelle fierté pour tout le club ! Nos incroyables U13 ont brillé aujourd'hui en décrochant **la victoire lors de la Finale Régionale du Festival U13 et en remportant le défi conduite** ! Leur talent, leur détermination et leur esprit d'équipe ont été récompensés. Elles ont porté haut les couleurs de l'AGBCM, montrant qu'avec du travail et de la passion, tout est possible. Un immense coup de chapeau également à **Dimitri TESSIER et Stéphanie CHAZEIRAT**, qui ont été récompensés comme **meilleurs éducateurs U13F**, une distinction amplement méritée pour leur engagement, leur pédagogie et leur capacité à faire grandir ces jeunes joueuses. »



Tournois de l'Orléans Poker Club 2025

L'Orléans Poker Club a organisé son festival annuel avec une édition 2025 particulièrement ambitieuse : sept tournois gratuits ont réuni entre 400 et 450 joueurs venus de toute la région et au-delà. Le tournoi principal, avec un lot de 1300 €, a attiré 325 participants. Dans une ambiance conviviale, amateurs et professionnels, dont Jonathan Pastore, champion du monde à Las Vegas, ont partagé leur passion.

L'objectif : faire de ce rendez-vous l'un des plus grands événements associatifs de France !



Marché des producteurs 2025 par Mardié Récré

Vendredi 16 mai, l'association Mardié Récré a organisé un marché de producteurs locaux au profit des élèves, sous un beau soleil. Grâce à la forte participation, des fonds ont été récoltés pour soutenir les projets scolaires. Les élèves de la classe de Mme VICENTE et M. COMPÈRE ont vendu leurs créations, et les stands gourmands ont rencontré un franc succès.

Un grand merci à tous les participants, producteurs et visiteurs !





Concert piano-violoncelle, du 16 mai

Un concert éclectique s'est tenu à l'église le vendredi 16 mai dernier, réunissant un public venu nombreux pour découvrir un programme mêlant musique classique et musiques de films. De Bach, Beethoven, Chopin ou Liszt à John Williams (*La Liste de Schindler*) et Hans Zimmer (*Gladiator*), les œuvres ont été interprétées avec talent par Olivier Anselme, au piano et au violoncelle, accompagné de ses élèves Idriss et Elliot au piano.

Un moment musical accessible et riche en émotions, salué par les applaudissements chaleureux de l'auditoire.



Concert Rock du 23 mai 2025

Vendredi 23 mai, la commune a vibré au rythme du rock lors d'un concert qui a tenu toutes ses promesses. Les groupes locaux *Élixir* et *Rosa Musique* ont enflammé la scène avec des prestations dynamiques et généreuses. Le public, nombreux et enthousiaste, a répondu présent, créant une ambiance familiale et conviviale. Les food-trucks et la bière locale (Brasserie du Vauret) ont connu un grand succès et ont réchauffé les cœurs, pour lutter contre la fraîcheur du soir.

Une belle soirée placée sous le signe du partage, de la musique... et du rock !



Cérémonie du 27 avril 2025

Dimanche 27 avril, la commune de Mardié a rendu hommage aux victimes et aux héros de la déportation, à l'occasion du 80^e anniversaire de la libération des camps. La cérémonie, empreinte d'émotion, s'est déroulée en présence d'élus et d'habitants de la commune et avec des représentants des associations d'anciens combattants ou de déportés. Rappelons que plusieurs Mardésiens ou membres de familles d'actuels habitants ont été déportés du fait de leur engagement dans la résistance.



Cérémonie du 08 mai 2025

Beaucoup de monde pour le défilé du 8 mai, 80^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe (il faudra attendre la fin août pour qu'elle se termine en Asie). Une jeep rappelait le rôle des Alliés dans la victoire contre le nazisme. La participation, notamment, de nombreux enfants de l'école ou du CMJ a inscrit cette célébration non seulement dans le « devoir de mémoire » mais, plus encore dans le **travail de mémoire** nécessaire pour comprendre ce qu'a été la guerre et quels sont les enjeux, aujourd'hui, de la paix.



Exposition des Anciens Combattants

Dans le même esprit, l'exposition organisée par les Anciens Combattants et Mardiacus a été un succès : plus de 140 visiteurs et les 3 classes de CM s'y sont rendus. Cela fut l'occasion de belles rencontres et d'échanges fructueux. Pour compléter les recherches en cours, les organisateurs sont toujours à la recherche de témoignages ou documents sur cette période, notamment sur les sujets suivants : les prisonniers et déportés du travail, la vie quotidienne à Mardié pendant l'occupation, la résistance et la Libération.

Inauguration du nouveau pont entre Mardié et Darvoy, 10 mai 2025



En tant que maire de la commune d'accueil des cérémonies d'inauguration du nouvel ouvrage voulu par le Conseil départemental, notre maire a prononcé le premier discours, très bref (c'était la règle du jeu) et loin de toute emphase. En voici quelques extraits significatifs :

La Loire, disait Julien Gracq [...] « est un fleuve qui n'a jamais consenti à être dompté ». Ce fleuve indocile, sauvage, que nous aimons tant, nous rappelle combien chaque aménagement, chaque franchissement, doit se faire avec respect, avec humilité.

Ce pont que nous inaugurons aujourd'hui est une œuvre de notre temps : il répond à des besoins très concrets – fluidifier les déplacements, sécuriser les accès même en période de crue, raccourcir des trajets et donc réduire l'empreinte carbone de nos mobilités [...]

Mais ce pont nous oblige aussi à regarder en face les dilemmes de notre époque : l'impact environnemental, les forêts anciennes sacrifiées et la légitime émotion que cela suscite, la place que nous accordons encore à la voiture dans nos choix d'infrastructures. [...]



Inauguration du clapet de l'écluse de Pont-aux-Moines, le 16 mai 2025

Le 16 mai a eu lieu l'inauguration officielle du clapet sur l'écluse de Pont-aux-Moines, en présence de Marc Gaudet, président du Conseil départemental, propriétaire du canal et maître d'ouvrage, du Secrétaire général de la préfecture, du sénateur Christophe Chaillou, de Madame le maire de Mardié, bien sûr, et d'élus de Mardié et des communes voisines



Depuis le début des travaux, il y a presque un an, nous avons plusieurs fois expliqué le rôle de cet ouvrage large de 6,60 m et haut de 3,20 m. Relevé, il permet de barrer complètement l'entrée de l'écluse et donc de soulager la pression sur ses portes qui peuvent alors être simultanément ouvertes. En l'abaissant ensuite à volonté, on peut réguler le niveau du canal en amont – en évitant bien sûr d'inonder la partie aval.

Ce dispositif, répétons-le, ne supprime pas les crues – quand il pleut beaucoup, l'eau ne peut que s'écouler même si d'autres travaux sont en cours pour la retenir le plus longtemps possible en amont, dans les zones boisées et inhabitées du bassin versant. Mais il permet de les anticiper, de les réguler de façon beaucoup plus efficace. Tout est souvent question de quelques heures ou de quelques centimètres. On peut légitimement espérer, avec ce dispositif très coûteux (1,3 M d'€ environ) limiter très significativement l'ampleur des crues et donc leurs effets dévastateurs.



Capteur de niveau au déversoir

NOUVEAU : Connaître les niveaux du canal et du Cens

Le département a mis en place un système d'information **ouvert à tous** sur les niveaux du Cens, du canal et des principaux étangs sur l'ensemble du bassin versant. Il suffit de se connecter sur <https://www.loiret.fr/jai-besoin-de/niveaux-deau-du-canal-dorleans> . L'usage est assez facile et cela devrait permettre à l'ensemble des citoyens intéressés d'être informés en permanence de la situation de nos cours d'eau (pour la Loire, voir le site Vigicrues).



Orléans Métropole : Le Pôle Nord-Est, c'est quoi ?

Au moment de sa création, en 2018, Orléans Métropole a mis en place 6 « pôles territoriaux ». Ils ont pour mission **l'entretien et la gestion de l'espace public** dans les 22 communes qui la composent.

Chécy accueille l'un de ces pôles territoriaux : **le pôle territorial Nord-Est** qui intervient sur 8 communes : Boigny sur Bionne, Bou, Chécy, Combleux, Mardié, Marigny les Usages, Saint Jean de Braye, Semoy.

Les principales compétences du pôle sont :

- Gestion de l'espace public : travaux récurrents d'entretien de la voirie, reprise cheminement, rebouchage des trous, curage des fossés, entretien des espaces verts (fauchage des accotements, balayage des caniveaux).
- Propreté : 2 tournées hebdomadaires de vidage de corbeilles et ramassage des détritiques dans le centre bourg et les extérieurs ainsi que des dépôts sauvages (lundi et vendredi).
- Entretien de la signalisation, du mobilier urbain (remplacement, redressement, nettoyage des panneaux...), pose de barrières, potelets, sacs dans les distributeurs pour les déjections canines.



Le pôle gère également les gros travaux d'investissement de voirie : requalification de rues, création de nouvelles voies, remise en état de tapis en enrobé...

Il assure les interventions en fonction des demandes des élus ou des riverains. Les missions du pôle sont fixées en accord avec les élus et nos services techniques. Les programmes des travaux routiers récurrents sont établis annuellement sur proposition des élus de la commune.

Autres missions d'Orléans Métropole : la Direction du cycle de l'eau (assainissement et eau potable) et la **Maintenance et Entretien Signalisation Tricolore Éclairage Public (MESTEP)**.

À Mardié il y a 650 points d'éclairage, 80% sont passés en LED, les 20% restant seront basculés en LED au plus tard au début de 2026.

Chaque pôle gère son budget arbitré par Orléans Métropole et en concertation avec les élus des communes.

Vous rencontrez souvent des véhicules marqués « Orléans Métropole » sur notre commune ; leurs agents se complètent de notre équipe espaces verts.



Un point sur les travaux en cours et à venir sur notre commune

L'entretien des bâtiments est une de nos priorités ; plusieurs travaux d'amélioration sur les écoles ont donc été entamés : réhabilitation complète des toilettes de l'école primaire, rénovation de la salle de motricité de l'école maternelle. Les cours des écoles vont également faire l'objet des premiers travaux d'aménagement. Ces travaux sont réalisés par les services techniques de la commune.

Parmi les gros travaux en cours, la construction de l'extension de « l'accueil collectif des mineurs » (ACM). Ce chantier arrive à son terme pour une livraison en septembre. Cette extension permettra d'accueillir de nouveaux enfants dans un cadre agréable et fonctionnel.



Une autre préoccupation majeure : la sécurité routière et l'entretien des voies de circulation en concertation avec le Pôle Est qui a la charge de ces travaux.

Plusieurs axes prioritaires :

- La route de Donnery. Actuellement à l'étude avec le service voirie du département dans l'objectif de réduction de la vitesse par la création d'obstacles et la pose de nouveaux coussins ralentisseurs.

- La vitesse rue des Breteaux va être abaissée à 70 Km/h.

- Le tapis de la rue du Gué Morin va être refait en totalité au mois de juillet.

Dans le domaine de la sécurité des piétons, un cheminement piéton va être créé en haut de la rue de la Garenne et prolongera ainsi le trottoir existant. Une autre étude est validée : la mise en « zone de rencontre » des voies du centre bourg, c'est-à-dire 20 Km/h avec priorité aux piétons et aux cyclistes.

Coté éclairage public à noter que 4 poteaux solaire vont être posés avenues de Miromesnil afin de compléter l'éclairage existant.

Enfin, un chantier important va s'ouvrir à l'automne : l'aménagement du parking place Marcel Cochon. La démolition des bâtiments en très mauvais état (et appartenant à la commune) permettra de créer de nouvelles places de stationnement ainsi qu'un espace vert.



RÈGLES DE CIVISME

Respect de la tranquillité et de la qualité de vie

BRUIT

Animaux

Les propriétaires doivent éviter les nuisances sonores des animaux, notamment les aboiements répétés des chiens.

Travaux bruyants (jardinage, bricolage)

Horaires autorisés :

- Jours ouvrables : 8h30 - 12h00 et 14h30 - 19h30
- Samedis : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00
- Dimanches et jours fériés : 10h00 - 12h00

L'arrêté municipal est à consulter sur le site de la mairie
Amende possible : 135€ pour le bruit de jour comme de nuit



BRÛLAGE DES DÉCHETS

Interdiction totale de brûlage à l'air libre des déchets verts

Amende possible : 450 €

Privilégiez le compostage ou la végétrie

DÉJECTIONS ANIMALES ET DÉCHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE



Ramassez les déjections de votre chien

Amende possible : 135 € (amende de 4e classe)

Interdiction de dépôt sauvage d'ordures et de déchets verts



ANIMAUX ERRANTS

Les animaux domestiques doivent être identifiés

Chiens errants ou déambulant sans surveillance : mise en fourrière par la police municipale avec une tarification forfaitaire

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET HAIES

Élagage obligatoire des haies et des arbres longeant ou surplombant les trottoirs et l'espace public, pour éviter gêne et/ou danger

Si ce n'est pas fait :

- Risques sécuritaires (dégâts : aux toitures, fils électriques ou clôture / chutes de branches)
- Risques matériels (danger pour les piétons / risque d'incendie / moins de visibilité)
- Risques juridiques (responsabilité en cas de dommages / non-respect article 673 Code Civil / sanctions locales)

Dégagez les trottoirs en cas de neige ou verglas



STATIONNEMENT

Zones bleues

Durée variable suivant les zones

Amende possible : 35 €

Stationnement gênant

Interdit aux intersections, virages, sommets de côte, passages à niveau, trottoirs

Amende possible : 135€, suspension du permis possible (amende de 4e classe)

Besoin d'aide ?

Contactez la mairie ou la police municipale : 02.38.46.69.65





Comité de Jumelage
MARDIÉ VILLAGE D'EUROPE



LEARN ENGLISH SEASON 2025-2026

REPRISE DES COURS lundi 22 septembre 2025

Cours animés par Savita – Formatrice anglophone.

A2 : Débutants et niveau scolaire (les lundis de 18h00 à 19h30)

B1 : Faux débutants et niveau pré-intermédiaire (les mardis de 17h30 à 19h00)

B2 : niveau confirmé pour entraînement à l'expression orale (les mardis de 19h00 à 20h30)

TARIF : 225 € payable en trois fois pour 31 séances d'une heure et demie (46.5h) plus 17 € d'adhésion.

Inscrivez-vous dès à présent auprès de :

Josiane DUFOUR : 06 81 37 65 56 - par mail : mardie.errol@gmail.com OU

Savita LE CORRE : 06 33 22 22 66 - par mail : lecorresavita@gmail.com



L'agence postale
est fermée jusqu'à
nouvel ordre

L'agence postale
de Chécy prend le relais



Ils se sont dit oui !

- **M. SANTIN** Jeremy et **Mme BONNETAT** Juliette
le 12/04/2025
- **M. LE STRAT** Yves et **Mme PERDOUX** Adeline
le 12/04/2025
- **M. FELOMAKI** Peato et **Mme TUIGANI** Selina
le 19/04/2025



*Ils nous
ont quittés...*

- **Mme CAILLARD** Gisèle
le 20/04/2025
- **Mme VINCENT** Marta
le 10/05/2025
- **Mme RICHARD** Gisèle
le 21.05.2025



Bienvenue !

- **HUILLERY** Augustin
né le 24/04/2025

FÊTE DE LA MUSIQUE
Mardié - Pont aux Moines

Buvette et restauration sur place.

SAMEDI 21 JUIN

17h30 **ACCÈS LIBRE**
Harmonie de Mardié

18h00
Le chant pour tous
Les élèves de Kathy Lelaidier

19h10
Mel and The Licks

20h00
La Tournée du Baron

21h00
Vengeurs Démasqués

COMITÉ DES FÊTES MARDIÉ